



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°33 – 29 septembre 2021

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



COLZA

Stade : Entre 3 et 6 feuilles.

Limaces : Risque modéré, à surveiller à l'échelle de la parcelle.

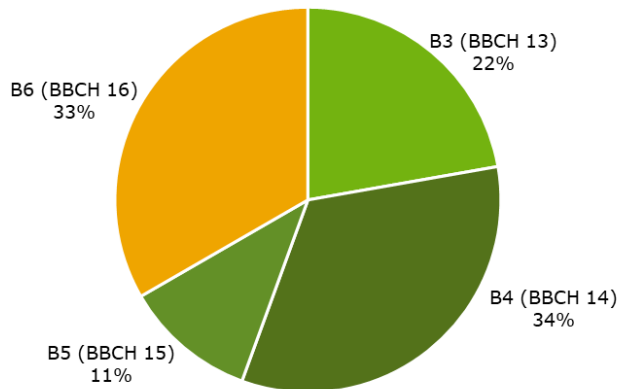
Grosses altises : Risque modéré mais en augmentation cette semaine. Une surveillance quotidienne à l'échelle de la parcelle est nécessaire en période de risque. Le vol se poursuit.



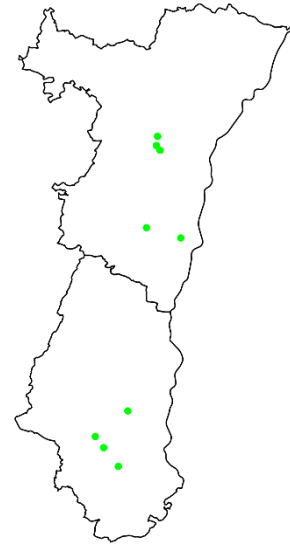
1 Etat du réseau et stade de la culture

9 parcelles ont fait l'objet d'observations cette semaine. Les stades du colza sont compris entre 3 et 6 feuilles.

Répartition des stades du colza



Localisation des parcelles observées



2 Limaces (*Deroceras reticulatum* et *Arion hortensis*)

a. Observation

Au cours de la levée, le colza est particulièrement sensible aux dégâts de limaces. La section de l'hypocotyle à la levée est irrémédiable, sans aucune compensation possible.

Avant la levée, le suivi des limaces se fait par piégeage. De la levée au stade 3-4 feuilles (B3-4 = BBCH 13-14), les observations se font directement sur les plantes.

b. Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour les limaces. Le risque a priori peut être évalué à la parcelle via la grille ACTA-De Sangosse (cette grille est utilisable pour toutes les cultures).

c. Analyse de risque

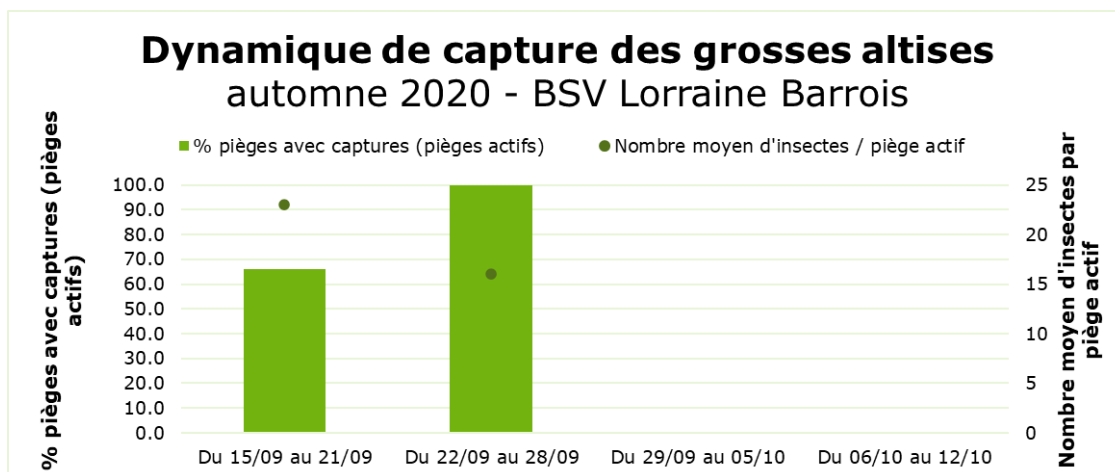
Comme la semaine dernière, une seule parcelle encore au stade sensible signale des dégâts sur plante : 10 % de surface foliaire détruite.

Les dégâts restent relativement faibles, et les parcelles vont sortir progressivement de la période de sensibilité. Le risque est à surveiller à l'échelle de la parcelle.

3 Grosse altise (*Psylliodes chrysocephala*)

a. Observation

La colonisation des parcelles se poursuit cette semaine. La grosse altise est repérée dans toutes les parcelles avec en moyenne 16,1 individus par piège actif.



Des morsures d'altises sur plante sont signalées dans toutes les parcelles, avec entre 3 et 100 % de plantes présentant des morsures (53 % en moyenne). Le pourcentage de surface foliaire détruite va de 1 à 15 % (8 % en moyenne).

b. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures, sans que la dépréciation ne dépasse ¼ de la surface foliaire, jusqu'au stade 3-4 feuilles. La maîtrise du risque intervient lorsque la culture est en péril. Une surveillance assidue est nécessaire car les dégâts peuvent s'accumuler rapidement. La faible dynamique de croissance expose plus longtemps les parcelles aux ravageurs.

Les interventions inutiles favorisent l'apparition de résistances et potentiellement les pullulations de pucerons en l'absence de faune auxiliaire.

c. Analyse de risque

Actuellement aucune parcelle ne dépasse le seuil indicatif de risque : 80 % de pieds avec morsures ET plus de 25 % de surface foliaire détruite. Néanmoins, le risque est en augmentation : de moyen à fort selon les situations. Une surveillance quotidienne à l'échelle de la parcelle est nécessaire.

Le risque lié à l'infestation larvaire n'a pas débuté.

Rappel : pour lutter contre les infestations larvaires ultérieures, il n'est pas recommandé de combattre les grosses altises. Agir directement contre les larves est plus efficace.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal – CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – CRISTAL UNION – Gustave MULLER – ETS ARMBRUSTER – ETS LIENHART – WALCH.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Cristal Union et Terres Inovia.
Relecture assurée par les Instituts Technique, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".